



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



PLAN REGLEMENTAIRE C28 *Aléas, risques et nuisances* EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE **VERLINCTHUN**



ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au Plan réglementaire C, il est nécessaire de consulter les Plans réglementaires A et B.

LEGENDE Éléments identifiés au titre de l'article R151-31 et R151-34 du Code de l'urbanisme

Aléa Inondation / Classes d'aléa



Aléa retrait/gonflement des sols argileux

Fort

Moyen

Installation classée pour l'environnement

ICPE agricole

ICPE Industriel

Autres

Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...)

Cavités souterraines (dont périmètre d'information et vigilance autour de la cavité)

Site Pollué BASOL

Site d'Information sur les Sols

Habillage cadastre

Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre

Exploitation Agricole (dont RSD)

Périmètre 100m exploitation agricole

Captage

Surface en eau

Cours d'eau (Rivière, fleuve)

Voies

Voie ferrée

Bâti Cadastre

Cimetière

Équipements sportifs

Parcelle

Limite commune

Limite intercommunale



Echelle de référence : 1/4 000

0 50 100 200 Mètres

Sources : ©DGf cadastre 2019, ©IGN - BD TOPO® 2018, DREAL NPDC, CSRPn, BDCC 2019